

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE N°5 DU 21 JUILLET 2022**

Le vingt et un juillet deux mille vingt-deux, à 18 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom dûment convoqué, le 11 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la station d'épuration, sous la présidence de Madame Claire BARRIN, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 13.

Nombre de délégués présents : 9.

Quorum : 7.

Présents : Claire BARRIN, Angélique ASSIER, Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Didier LAPALUS, Pierre LESTAS, Gaëlle VERJUS, Joël VITTOZ.

Absents excusés : Grégory BAERT, Alain DREAN, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Serge VAN DE PUTTE.

Pouvoir : /

Nombre de votants : 9.

Madame Angélique ASSIER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juin 2022,
- Résultat de la consultation pour les travaux de remplacement du biomédia de la station d'épuration des Vernaies et travaux d'amélioration associés,
- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- Questions diverses.

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 qui est adopté à l'unanimité à main levée.

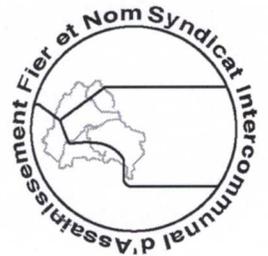
Décision n° 1 : résultat de la consultation pour les travaux de remplacement du biomédia de la station d'épuration des Vernaies et travaux d'amélioration associés

Rapporteur : Monsieur Joan RICHARD, cabinet MONTMASSON

Monsieur RICHARD présente son rapport d'analyse suite à la réception des offres pour les travaux sur le biomédia. Il rappelle la procédure et les travaux prévus au marché. Réception d'une seule offre : groupement d'entreprises « VEOLIA EAU – PALM ENVIRONNEMENT ». Après vérification, il informe que l'offre est complète et sans erreur. Il indique que le groupement a obtenu la note de 45/45 pour le critère prix des prestations et la note de 37/55 pour le critère valeur technique. Il conclut en proposant de retenir le groupement d'entreprises « VEOLIA EAU – PALM ENVIRONNEMENT » pour un montant de 291 860,00 € HT de travaux (tranche ferme + prestation supplémentaire 1 + prestation supplémentaire 2) qu'il juge techniquement et économiquement satisfaisant.

Remarque de Madame la Présidente : la station fonctionne depuis plusieurs années avec un taux de BIOSTYR en dessous de 90 %.

Madame la Présidente propose de suivre l'avis du bureau d'étude.



A l'unanimité à main levée

Le Comité Syndical attribue les travaux au groupement d'entreprises selon la proposition de Monsieur RICHARD et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

Commentaires :

Monsieur Pierre LESTAS demande s'il y a une double vérification des bétons après vidange du filtre entre la société retenue et le maître d'œuvre. Monsieur RICHARD confirme la double vérification.

Madame Gaëlle VERJUS demande s'il est possible de négocier ? Madame la Présidente informe, qu'en effet, il est possible de tenter une négociation. Cependant, le temps d'intervention sur le biomédia est limité (maximum fin novembre) et le coût des matières premières augmente rapidement, elle pourrait aboutir à une offre plus élevée.

Décision n° 2 : approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Rapporteur : Monsieur Joël VITTOZ

Madame la Présidente demande à Monsieur VITTOZ, membre du Comité et Président du S.I.E.V.T., d'informer l'Assemblée sur le groupement de commandes d'électricité.

Monsieur VITTOZ explique que le marché pour l'achat d'électricité groupé arrive à son terme au 31 décembre 2023 et qu'il est proposé de le renouveler. Le S.I.E.V.T. a besoin de l'accord de tous les adhérents avant cet autonome pour choisir un fournisseur par appel d'offres.

A l'unanimité à main levée

Le Comité Syndical adhère à l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures d'exécution nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame la Présidente informe l'assemblée du passage d'une caméra et d'un hydrocureur sur deux tronçons du réseau intercommunal à Thônes la semaine 30 (vers travaux gare routière et vers l'hôtel L'Hermitage).

- Madame la Présidente rappelle la date de la prochaine réunion du Comité Syndical : 24 novembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19 h 10.

La Secrétaire de Séance,
Angélique ASSIER

La Présidente,
Claire BARRIN

